



Association des amis du Pont du Gard et de sa Voie Verte

Castillon du Gard, le 8 février 2020

Monsieur le président,

Je vous remercie vivement de m'avoir reçu à ma demande le jeudi 28 janvier. Pendant une bonne heure et demie nous avons pu passer en revue en toute franchise les sujets relatifs aux conditions d'accueil des usagers du Site de Pont du Gard et vous m'avez exposé précisément votre vision de l'avenir.

Cela m'a permis de vérifier une fois de plus que les vues de l'association étaient proches des vôtres, tant en ce qui concerne le statut juridique de l'établissement gestionnaire -je saisis l'occasion de ce courrier pour vous redire notre attachement à l'actuelle gestion publique, bien adaptée au caractère tout à fait particulier du Site du Pont du Gard- que les modes de tarification et surtout le principe du libre accès au pont du Gard, en dehors des espaces de médiation culturelle. Ce principe est fondamental : il a été excellemment exposé par M. Alain Journet, alors président du conseil général, lors de l'ouverture du Site en 2000. Gravement attaqué par les réformes tarifaires de 2009 et 2013, il doit être rétabli dans toute sa force par l'annulation de ces réformes. Ainsi la vraie nature du Site pourra être pleinement restaurée, combinant un espace culturel payant de rayonnement international et un espace de nature protégée et entretenue ouvert à tous.

Je vous ai bien entendu lorsque vous avez évoqué l'ensemble des raisons ayant retardé la mise en œuvre de vos orientations. Elles ne nous avaient pas échappé. Il n'en reste pas moins vrai que la situation actuelle est particulièrement frustrante, en l'absence de progrès tangible sur l'affirmation de la continuité de la voie verte et le cheminement de ses usagers dans le Site du Pont du Gard.

Malgré les dispositions déjà prises, les modalités de ce cheminement ne sont pas satisfaisantes et, surtout, elles restent officieuses et demeurent de ce fait ignorées de la plupart des usagers de la voie verte (ainsi que des autres cyclistes et des piétons) se présentant aux entrées du Site. Il en résulte de nombreuses difficultés, des mécontentements et encore trop d'incidents. Les Offices de tourisme et l'association continuent à recevoir des plaintes de cyclistes (et de piétons) auxquels le paiement du droit d'entrée applicable aux automobilistes a été réclamé avec insistance. La plupart ont rebroussé chemin. Tous ceux qui rapportent leur expérience font état de la complexité du cheminement et des lacunes de la signalisation.

Nos objectifs concernant ce cheminement sont qu'il soit commode et connu de tous parce que publié. Nous sommes actuellement loin du compte.

Nous avons bien compris que la refonte des conditions d'accès au Site que vous envisagez rendra beaucoup plus aisée la résolution des problèmes que nous déplorons. Mais vous prévoyez désormais de définir en seconde partie d'année 2021 la tarification applicable en 2022. Or nous souhaitons obtenir une amélioration du cheminement dès à présent. Nous déplorons ce hiatus qui, sans mesures provisoires, maintiendra des conditions d'accueil précaires tout au long de 2021.

J'ai informé les membres du bureau de l'association de la teneur de nos échanges. Ils estiment avec moi que, dans l'attente de la vaste réforme que vous prévoyez, il est nécessaire d'améliorer dès à présent ces conditions en officialisant à compter de la réouverture du Site du Pont du Gard au public le passage à pied, vélo tenu à la main, par le mail culturel rive gauche comme alternative à l'itinéraire cycliste par mémoire de Garrigues. Ce dernier, correspondant au tracé du chemin de grande randonnée, devra être revu ultérieurement, dans le cadre de vos propositions pour 2022 et, nous le demandons, grandement simplifié.

L'officialisation de ce passage devrait aller de pair avec une information sur les modalités du cheminement des usagers via les offices du tourisme et, plus généralement, tous les diffuseurs d'informations culturelles et touristiques.

Le bureau de l'association demande également l'aménagement de la chicane du giratoire du col de la Ratade pour permettre le passage des poussettes et faciliter celui des vélos et des chevaux. Cet aménagement avait déjà été évoqué mais il n'a pas reçu de commencement d'exécution.

Avec de telles mesures nous pourrions passer 2021 avec moins de tensions et d'incidents que les années précédentes et attendre sereinement de la grande réforme des conditions d'accès et de la tarification que vous prévoyez bien d'autres améliorations pour la liaison entre les deux tronçons de Voie Verte du Pont du Gard et, plus généralement, de l'accueil de toutes les catégories de visiteurs du pont du Gard. Aussi serons-nous très attentifs à la suite que vous donnerez à notre demande.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération très distinguée.



Jean-Yves Gréhal
Président du conseil d'administration
des amis du Pont du Gard
et de sa voie verte

Monsieur Patrick Malavieille
Président de l'EPCC du pont du Gard

Copie à Monsieur Sébastien Arnaux
Directeur-général